

LES ADMINISTRATIONS FISCALES DOIVENT ÊTRE À LA FOIS EFFICACES ET PERFORMANTES

Une administration fiscale efficace minimise le coût par unité de recettes fiscales. Elle permet d'atteindre un niveau élevé de conformité. D'une certaine manière, il s'agit d'un compromis : l'utilisation de ressources supplémentaires peut permettre une meilleure conformité, mais elle augmentera également les coûts.

Quelles sont les principales fonctions des administrations fiscales ?



- Enregistrement des contribuables
- Évaluation des déclarations et traitement des paiements
- Vérification : audit, comparaison des données, enquête
- Recouvrement : auprès des non déclarants et des mauvais payeurs
- Litiges : traitement des litiges fiscaux, résolution interne ou par le biais du système judiciaire

Comment les administrations fiscales s'acquittent-elles de ces fonctions ?



- Elles facilitent le respect des règles : Elles facilitent le paiement des contribuables en renforçant la conformité volontaire et en garantissant que les contribuables qui devraient payer paient effectivement. La conformité volontaire peut être renforcée par l'auto-évaluation des obligations fiscales et une stratégie de conformité bien conçue basée sur l'évaluation des risques. Pour faciliter l'évaluation, il faut simplifier les procédures de recouvrement, les formulaires et le dépôt électronique. De bons services aux contribuables facilitent la mise en conformité, notamment en mettant à leur disposition des formulaires et des informations.
- Elles utilisent des outils modernes d'évaluation des risques comme l'analyse des données et de multiples sources de données (provenant d'autres types d'impôts, par exemple des enquêtes auprès des ménages ou des informations bancaires) pour concentrer les ressources sur les personnes les plus susceptibles d'être en infraction, tout en allégeant les obligations des contribuables respectueux des règles.
- Les sanctions doivent être suffisamment lourdes pour avoir un effet dissuasif, de sorte qu'il soit moins coûteux de se conformer que d'enfreindre la loi et de payer la sanction.
- Enfin, elles doivent s'efforcer d'améliorer la gouvernance interne et d'entretenir l'honnêteté des fonctionnaires. Cela renforce la légitimité des administrations fiscales et des gouvernements.

Une bonne politique d'administration fiscale implique également une bonne politique d'administration de la taxe sur le tabac :



Il existe aujourd'hui deux traités internationaux sur l'imposition du tabac :

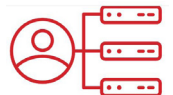
- La Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) est entrée en vigueur en 2005. Actuellement, 181 pays ont ratifié le traité. L'article 6 de la CCLAT porte sur les mesures tarifaires et fiscales visant à réduire la demande de produits du tabac. Les lignes directrices relatives à l'article 6 ont été adoptées en 2014.
- Le Protocole à la CCLAT visant à éliminer le commerce illicite des produits du tabac (Protocole) est entré en vigueur en septembre 2018.

Pourquoi un protocole ?



- Les cigarettes sont chères, légères et faciles à transporter. Le commerce illicite – tant celui des grandes compagnies de tabac que celui des groupes criminels – est lucratif et relativement facile.

Les principaux piliers du protocole sont directement liés à l'administration fiscale :



- Sécuriser la chaîne d'approvisionnement en utilisant l'octroi de licences à tous ceux qui sont impliqués dans la culture du tabac et la fabrication ou la vente de produits ; et des systèmes de suivi et de traçabilité pour pouvoir savoir où se trouve un produit du tabac à tout moment, de la production ou de l'importation à la vente au détail, et pour pouvoir retracer chaque étape du processus.
- L'application de la loi : établir un comportement illégal avec des sanctions qui seront efficaces en tant que mesures dissuasives.
- Coopération internationale sur des questions techniques, administratives, répressives et juridiques.

Sources :

- * Bird, Richard, « Smart tax administration », Numéro 36, RÉSEAU LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET GESTION ÉCONOMIQUE (PREM), octobre 2010. Disponible à l'adresse suivante : www.worldbank.org/economicpremise.
- * Administration fiscale de l'OCDE 2017 : Informations comparatives sur l'OCDE et d'autres économies avancées et émergentes.
- * Patrick Petit et Janos Nagy, How to Notes 3, Fiscal Policy : How to Design and Enforcement Tobacco Excises, Fonds monétaire international, département des affaires fiscales, novembre 2016. Disponible à l'adresse suivante : https://www.imf.org/~media/Websites/IMF/imported-full-text-pdf/external/pubs/ft/howtonotes/2016/_howtonote1603.ashx.